

## **CHSCT extraordinaire du jeudi 12 novembre 2020**

### **Compte rendu de mandat de la FNEC FP FO**

**La FNEC FP FO était représentée par Hervé Magre, Christian Robert et Laure Delbès.**

**Le CHSCT s'est tenu en présence de :** Mme DUPRAT ( DASEN ), ( jusqu'à 16h00 car convoquée à une visio avec Monsieur le Recteur et est revenue ensuite à 17h15 ), Mme Rochette ( secrétaire générale ), Aurélien Miroux ( administration ), Sophie Baillargeat ( conseillère de prévention Tarn ), Les représentants de la FSU et de l'UNSA.

**La FNEC FP FO a fait la déclaration liminaire suivante :**

« Madame la présidente du CHSCT SD 81, Mesdames et Messieurs les membres du CHSCT SD 81

Nous pouvons enfin nous réunir suite à la demande initiale d'une réunion du CSHCT SD faite en septembre par les représentants du personnel.

Même tardive cette réunion est l'occasion pour notre fédération de réaffirmer la place de cette instance et le rôle qu'elle devrait jouer dans la protection des personnels.

En effet, depuis la rentrée de septembre, les sujets d'inquiétude ne manquent pas concernant la gestion de cette rentrée et concernant la gestion de la crise sanitaire avec le reconfinement national décrété par le Président pour le 30 octobre.

Malgré quelques avancées comme les communiqués de presse de vos services sur la situation sanitaire des personnels et des établissements scolaires dans le Tarn, nous ne pouvons que déplorer encore une fois le manque d'anticipation et de préparation du ministère face à la situation actuelle.

Ainsi, dès les premiers jours de la rentrée, les personnels touchés par une suspicion de Covid ne savent quelle procédure claire est appliquée les concernant. Certains ont été placés en arrêt maladie sans être malades alors qu'ils étaient cas contacts ou suspectés, d'autres considérés dans un premier temps comme « vulnérables » ne le sont visiblement plus. Et malgré nos demandes de reconnaître ces personnels comme étant en « Autorisation spécial d'absence », il faut attendre plusieurs semaines pour que cette reconnaissance se fasse.

Ainsi les masques « grand public » distribués à la hâte, s'avèrent pour certains nocifs. Et après presque deux mois de classe et sous la pression médiatique, ils finissent par être retirés des établissements scolaires. Nous ne savons pas encore quels effets sur l'organisme ces masques ont pu avoir. Les personnels qui ont utilisé ces masques devraient être informés et vos services devraient être en capacité de les recenser en lien avec la médecine de prévention.

Ainsi se pose le manque de remplaçants sur les établissements scolaires, situation qui ne fait que s'aggraver depuis le mois d'octobre. Avec la mise en place du « protocole sanitaire renforcé », La question de l'abondement ou de la création de la brigade de remplacement tant dans le 1<sup>er</sup> degré que dans le 2<sup>nd</sup> degré est vitale : ainsi dans le premier degré si un enseignant est absent, ses élèves seront répartis dans les autres classes ce qui va entraîner un brassage important. Ces situations ne devraient pas arriver.

Ainsi, en parallèle de la crise sanitaire, s'ajoutent les difficultés qui perdurent dans les classes et qui nous sont remontés par les registres et qui nous alertent aussi sur plusieurs points :

- Le problème de l'inclusion qui demeure préoccupant avec des enseignants et des AESH qui se retrouvent en grande difficulté avec soit des élèves sans notification MDPH, soit des élèves dont la notification n'est pas respectée.
- Le problème de la mise en œuvre de la protection fonctionnelle dont le ministre de l'intérieur a rappelé l'importance dans un courrier en date du 2 novembre qui rappelle que « *l'employeur ne peut s'y soustraire ou mettre en œuvre des mesures insuffisantes ou inadaptées à la situation, sous peine d'être sanctionné par le juge et de voir sa responsabilité engagée* ». Certains collègues attendent toujours des réponses à des demandes exprimées

depuis plusieurs mois. Lorsque nous interpellons les services du rectorat il nous est répondu « c'est à la signature » !

- le remplacement quasi inexistant ! Des CP à 12 en REP qui deviennent des CP à 20 ! Des classes ordinaires à 26 élèves qui passent à 30 ! Il n'y a même pas assez de places assises possibles à cause de la taille des salles...
- Et puis les parents qui inlassablement posent chaque jour les mêmes questions aux collègues et directeurs : remplacés ? pas remplacés ? Comment vous allez-faire ? sans que les collègues ne puissent répondre...

Ainsi les conditions de travail des personnels au regard de ce nouveau protocole posent-ils encore une fois le problème des moyens et des postes à pourvoir pour gérer au mieux les groupes d'élèves et alléger les effectifs par classe. Les enseignants dans leur ensemble ne souhaitent pas revivre l'épisode du confinement de mars-avril 2020. Le distanciel n'est pas la solution pour garantir les apprentissages des élèves, il n'est qu'une solution alternative quand la protection des personnels s'avère indispensable. A ce titre, la FNEC-FP FO avec les autres organisations syndicales mais aussi des fédérations de parents d'élèves, revendique l'utilisation de la liste complémentaire ainsi que des recrutements supplémentaires à hauteur des besoins dans le 1<sup>er</sup> et le 2<sup>nd</sup> degré que ce soit en moyen d'enseignement, de surveillance, de personnels de santé et sociaux, de personnels de direction, de personnels administratifs. La FNEC-FP FO revendique que l'ensemble des candidats admissibles aux concours soient déclarés admis.

Pour terminer, la mise en œuvre, dans les lycées, du « protocole renforcé » qui aboutit pour certains élèves, et pas forcément tous, à une privation de 50 % du temps d'enseignement en présentiel et qui fait peser sur les enseignants la pression de chercher à tout prix, y compris de leur santé, à conserver la qualité de l'enseignement, dégrade les conditions de travail et fait peser des risques sur la santé de ces personnels.

Enfin nous l'avons déjà dit et nous continuerons à le faire, le CHSCT SD ne peut se résumer à une chambre d'enregistrement de décisions prises en haut lieu qui ne tiennent pas compte de la réalité du terrain et où la contradiction n'aurait pas sa place. »

Il n'a pas été fait de réponse précise à la déclaration de la FNEC FP FO

**De nombreuses questions ont été posées par les représentants des personnels :**

**1. Que répondre, que faire face à des parents qui refuseraient que leurs enfants portent le masque ?**

Réponse de la DASEN => La consigne du port du masque a été établie par décret. Cette fronde est mineure mais nous occupe. « *Pour toutes situations de menaces orales ou écrites, la protection fonctionnelle est évidemment accordée* ». Un enfant doit se conformer aux décrets. Soit on est face à un élève vulnérable ou qui pour des pbs médicaux ne peut porter le masque ( avec certificat médical ), on prend l'enfant sans masque. Si nous sommes face à des postures de parents, nous les mettrons face à leurs responsabilités : soit ils se conforment, soit ils demandent une instruction à domicile. Les familles qui menacent, sont plutôt impliquées dans des associations.

- « *En l'absence de certificat médical et après avoir proposé des masques, l'enfant n'est pas accepté tout en privilégiant le dialogue* ».

**Pour Force Ouvrière, il est en effet indispensable que l'administration accompagne et protège les directeurs face à toutes ces situations. Nous serons vigilants sur les réponses données par**

**I l'administration et sa réactivité.Nous vous encourageons à vous adresser au syndicat pour toutes ces situations**

**La DASEN** précise que l'IEN doit être informé. L'IEN doit être dans la boucle aussi pour protéger l'enseignant(e). « *L'IEN se déplacera au besoin. Le directeur ou la directrice ne doit pas monter seul(e) au front.* »

La communication a été faite à toutes les circonscriptions par la DASEN qui voit régulièrement les IEN en visio.

## **2. Total cas covid dans le département ?**

Réponse de la Secrétaire générale : 296 cas covid dans le département, 66 enseignants ( 33 dans le premier degré et 33 dans le second degré ), élèves 1<sup>er</sup> degré : 60, 2<sup>e</sup> degré 161, personnel hors enseignant : 16

## **3. Comment sont identifiés les cas contact dans les écoles ?**

**Réponse de la Secrétaire générale :** Il y a toujours une enquête qui remonte vers tous les cas contacts. Il y a un protocole très poussé. On remonte avec beaucoup de rigueur les moments et les points de contact ( = plus d'1/4 d'heure sans masque à distance d'un mètre ) Mais on entend le fait que c'est très anxiogène. L'idéal serait de massivement tester, il semblerait que nous en ayons bientôt la possibilité.

**Pour FO, nous sommes heureux d'apprendre que la secrétaire générale se range enfin à notre avis concernant le dépistage massif des enseignants demandé par FO depuis le début de cette crise et qui semblait irréalisable et même inutile pour l'administration pendant de longs mois.**

**Réponse de la Secrétaire générale :** C'est une situation inédite. C'est anxiogène mais c'est un constat. Que dire ? C'est très difficile d'anticiper. Nous essayons d'être le plus transparent possible avec vous et de vous diffuser toutes les informations au plus vite.

**Pour FO, nous pouvons comprendre cet argument donné par l'administration pour le département du Tarn mais nous déplorons le manque d'anticipation du ministère dans la gestion de cette crise alors que celle-ci remonte à début mars.**

## **4. Peut t-on avoir un état des arrêts maladie depuis septembre ?**

Réponse : Nous n'avons pas les outils d'extraction pour connaître le nombre d'arrêts maladie ordinaire.

FO précise qu'il aurait été utile de savoir s'il y avait une augmentation.

Réponse de la SG : La première crise nous a appris à avoir une vue sur les déclaratifs de vulnérabilité. Les motifs de vulnérabilité ayant été réduits. Nous avons remis à jour nos tableaux de suivi de vulnérabilité, nous avons ce suivi-là.

**Pour FO, dans les précédents CHSCT, nous avions demandé à ce qu'une liste des personnels vulnérables du département soit dressée. Il nous avait été répondu que ce n'était pas possible pour des raisons d'éthique. Or, nous constatons que suite aux déclarations faites par ces personnels, une liste existe enfin pour les suivre.**

## **5. Question concernant les tests annoncés par voie de presse.**

**La SG** indique que « *nous allons être destinataires de ces tests et avoir des consignes* ». Ce que nous avons entendu aux informations ( comme vous ! :-) : les endroits touchées par le covid sont connus s'il s'agit de les prioriser. Il s'agirait des infirmières scolaires pour faire les tests mais elles ne sont pas d'accord.

Il s'agirait de tests antigéniques.

**Force Ouvrière, en lien avec son syndicat des infirmières scolaires considère que les infirmières sont déjà débordées de tâches multiples et qu'elles ne peuvent en l'état assurer cette nouvelle mission. Là aussi des moyens supplémentaires sont nécessaires**

## 6. Personnels vulnérables suite à la publication du décret du 10 novembre

Questions des Représentants des Personnels : Est-ce que l'info sur l'actualisation des critères pour les personnels vulnérables a été diffusée ?

**Réponse de la SG** : Il faut aller à l'information, aller voir la FAQ ( foire aux questions ) Vous pouvez diffuser par la voie syndicale. Nous envoyons systématiquement les FAQ actualisées aux chefs d'établissements et aux directeurs d'écoles. En jaune souligné, les parties nouvelles.

**Pour Force Ouvrière, encore une fois l'administration nous renvoie à la FAQ qui ne constitue pas à nos yeux une base réglementaire.**

Information donnée par la SG : Potentiellement, 70 personnes seraient vulnérables et en travail à distance. Ce nouveau décret revient sur la première liste de pathologies reconnues.

**Nous invitons les collègues à se signaler auprès de l'administration s'ils relèvent de cette liste. FO intervient sur le problème des personnels qui au début de la rentrée scolaire auraient dû être placé en ASA, et qui par méconnaissance ou erreur ont été placés en arrêt maladie (avec une journée de carence) et alors que certains étaient en attente de résultats des tests.**

Réponse de l'administration : le médecin est souverain et rien ne sera rectifié à l'encontre de l'avis du médecin.

**Pour FO, il n'a jamais été question de remettre en cause l'avis du médecin mais de rectifier une erreur imputable à l'administration qui n'avait pas donné de consignes claires à ce sujet. si le collègue revient avec un certificat d'isolement, est ce que la situation sera corrigée ?**

Réponse de la SG : **on** est sur des cas personnels, faites remonter en nommant la personne si elle est d'accord et on répondra, on étudiera la faisabilité. Pour le premier degré.

**FO appuiera donc toutes les demandes des collègues qui sont dans ce cas afin qu'ils récupèrent leur journée de carence (faire suivre les demandes au syndicat).**

## 7. Masques

Les représentants des personnels questionnent sur les masques DIM

**SG** : Nous ne connaissons pas les résultats de l'enquête sur ces masques, par mesure de précaution ils sont retirés. Les endroits où ces masques ont été distribués sont connus, il y a un suivi. Nous attendons les résultats de l'enquête.

Sur les masques transparents ? Sont-ils arrivés ?

SG : Ils sont arrivés et seront distribués à des enseignants qui ont en charge des élèves malentendants et d'enfants qui relèvent d'un suivi MDPH.

**Les représentants des personnels soumettent au vote un avis à propos des masques, avis dont la FSU a pris l'initiative**

**AVIS N°1 : Au regard de la différence établie par l'ARS entre les différents types de masques ; les membres du CHSCT 81 demandent à ce que tous les personnels de L'EN soient dotés de masques chirurgicaux .**

**Avis adopté à unanimité.**

## **8. Directeurs d'école**

Les représentants des personnels interviennent sur la surcharge de travail des directeurs dans ce contexte, qui se retrouvent encore avec des tâches supplémentaires à gérer.

L'administration répond qu'elle comprend et qu'elle préétablit des courriers types pour que les directeurs aient juste à compléter (liste cas contact).

**La DASEN** intervient : « Nous sommes très attentifs aux directeurs. Je leur ai fait un courrier avec des propositions pour alléger leur charge de travail. »

**Pour FO, le seul gain obtenu pour cette période pour les directeurs a été la suspension des heures d'APC pour la période 2, ce qui ne suffit pas à compenser les heures de travail effectuées dans le cadre de la direction.**

**Nous revendiquons à nouveau l'augmentation du nombre de décharge pour tous les directeurs et le recrutement d'une aide administrative.**

**Un deuxième avis a été proposé à l'initiative de Force Ouvrière**

**Avis N°2 : Les représentants des personnels du CHSCT du Tarn considèrent que la situation actuelle entraîne une dégradation des conditions de travail et provoque des risques accrus pour la santé des personnels. Pour faire face à cette situation une présence massive et urgente de personnels dans les écoles, collèges, lycées et services déconcentrés du département est nécessaire . Les représentants des personnels du CHSCT demandent à l'employeur de procéder au recrutement de ces personnels en particulier en ayant recours au listes complémentaires des concours, et en réabondant les listes complémentaires lorsque cela s'avère nécessaire.**

**Adopté à l'unanimité.**

Pour terminer la DASEN indique qu'il y aura des annonces prochainement au national. On devrait avoir la possibilité d'abonder dans le premier degré ( contractuels ) et le second degré ( pour les AED ). On est déjà au-delà de 10 contractuels dans le premier degré.